

DECRET N° 99-097 DU 12 FEVRIER 1999

Portant approbation du budget prévisionnel
de l'Office national du bois (ONAB) pour
l'exercice 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des ministères ;
- Vu** le décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation, et fonctionnement du ministère du Développement rural ;
- Vu** le décret n° 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

.../...

Vu le décret n° 89-398 du 7 novembre 1989 portant approbation des statuts de l'Office national du bois (ONAB) ;

Sur rapport du ministre du Développement rural ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 03 février 1999 ;

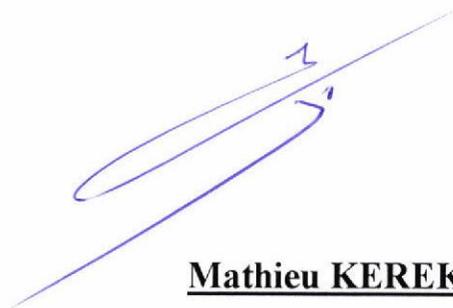
D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel de l'Office national du bois (ONAB) pour l'exercice 1999, telqu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 .- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

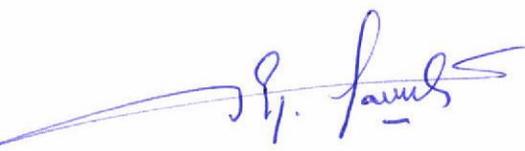
Fait à Cotonou, le 12 Février 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



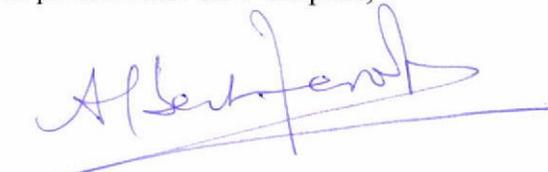
Mathieu KEREKOU.-

Le ministre du Développement
rural,



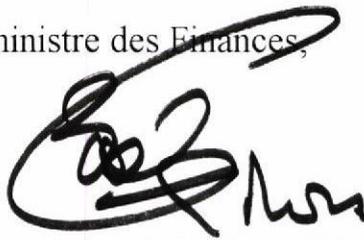
Saley G. SAKA.-

Le ministre du Plan, de la
restructuration économique et de
la promotion de l'emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDR 4 MPREPE 4
MF 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI
5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 JO 1.-